

D.I.U. LE SOMMEIL et SA PATHOLOGIE

Responsable Universitaire : Pr V. LARRUE

en collaboration avec d'autres Universités

Durée : 1 an

Accès :

En formation initiale :

- Étudiants de 3^{ème} cycle en Médecine (DES/DESC),
- Étudiants en Master 2 en cours d'études ou diplômés dans le domaine des Sciences de la Vie uniquement si encore inscrits en Université dans un cursus de formation initiale, si non l'inscription relève de la formation continue.

En formation continue :

- Docteur en Médecine titulaire d'un diplôme français, de l'Union Européenne ou hors Union Européenne,
- Docteur en Chirurgie Dentaire titulaire d'un diplôme français ou de l'Union Européenne,
- Docteur en Pharmacie titulaire d'un diplôme français ou de l'Union Européenne.

Critères de sélection :

Lettre de motivation + CV + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DIU demandée(s)

Nombre de places limité à 6

Objectifs pédagogiques :

- Savoir conduire une consultation d'un trouble du sommeil,
- Pouvoir mettre en place une stratégie diagnostique,
- Appliquer lui-même les techniques d'enregistrement nécessaires au diagnostic (c'est-à-dire pouvoir réaliser lui-même une polygraphie ventilatoire, une polysomnographie et des tests de vigilance),
- Savoir scorer les tracés neurophysiologiques et respiratoires,
- Connaître les diagnostics différentiels des pathologies du sommeil,
- Connaître le principe des thérapeutiques des troubles du sommeil,
- Connaître les sources d'information lui permettant de compléter sa formation,
- Savoir assurer le suivi d'un patient ayant un trouble du sommeil.

Organisation – dates et lieux :

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du DIU

Contrôle des connaissances – Évaluation :

MODALITÉS d'ÉVALUATION des acquis du DIU*
Examen final écrit
Examen final oral
Validation de stage

*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.I.U

Montant des inscriptions en formation initiale :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel + 300 euros

Montant des inscriptions en formation continue :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel

+ Frais pédagogiques de 450 euros

Renseignements :

Mme CLAVERIE Céline – Tél : 05 61 77 94 88 – E-mail : claverie.c@chu-toulouse.fr

Hôpital Pierre-Paul Riquet – Unité du Sommeil - Place du Dr Baylac – TSA 40 031 - 31059 Toulouse cedex 9